



Les journalistes de France 3 sont-ils des nuls ?

« Les talents ne sont pas légions à France 3 », c'est en ces termes que le responsable de la carrière des journalistes de la DRH de France 3 (1500 journalistes, la plus grande rédaction de France) qualifie ses ouailles. Avec un tel troupeau de nuls, on comprend mieux pourquoi France 3 a confié son nouveau magazine-phare à l'agence CAPA.

3600 secondes, ou l'heure de trop ! Le tout nouveau magazine d'information diffusé le dimanche sur la 3, est une goutte de plus dans l'océan des provocations de la Direction Générale. Faire appel à l'agence CAPA, pour remplir la case du dimanche entre 18 heures et 19 heures, est un véritable affront qui touche l'ensemble des journalistes de la chaîne. Et, cerise avariée sur un gâteau déjà ranci, la Direction n'a rien trouvé de mieux pour nous rassurer que de présenter ce magazine comme un documentaire. Voilà donc de quoi ne plus s'inquiéter. Ce n'est pas de l'info les gars c'est du « docu » ! Pas de quoi crier au scandale. Demain, si un magazine d'information est diffusé dans la case jeunesse, ce sera un dessin animé et les vaches seront bien gardées.

Arrêtons là l'hypocrisie ! Oui, CAPA produit bien un magazine d'information généraliste. Oui, ce créneau échappe une fois de plus aux journalistes de la chaîne qui ne cessent de le réclamer depuis un fameux conflit vieux de 7 ans. Oui, la sémantique de la DG, reprise par Ulysse Gosset, nous fait gentiment sourire, puisqu'il suffit d'appeler un chat un chien pour tenter de nous empêcher d'aboyer. Apparemment, nous ne savons

pas faire ; pauvres journalistes de la 3, franchement vous êtes trop mauvais. C'est d'ailleurs ce que ne se privent plus de dire ceux qui nous dirigent. Celui qui est chargé de la carrière des journalistes à la DRH, se plaisait à dire lors d'une réunion (concernant les syndicats) avec les syndicats, que si la chaîne s'était tournée vers l'extérieur pour réaliser ce magazine, c'est bien parce que le talent et le savoir-faire manquaient en interne. Des mots scandaleux tout autant que l'absence officielle et officieuse de condamnation de ces propos par notre directeur général.

L'argument de notre présumée médiocrité, utilisé par la direction, est non seulement offensant mais il sert de plus à justifier une posture économique: le recours systématique aux producteurs privés.

Discréditer ses propres journalistes, un bel et nouvel exemple de mépris. Le mot, il est vrai, est de plus en plus à la mode, hélas depuis le conflit douloureux de novembre 2002. France 3 se trouve une fois de plus présentée, dans une enquête récente, comme la chaîne préférée des français. La direction en revanche satisfait de moins en moins ses salariés. Mais à entendre ceux qui nous dirigent, apparemment, ça n'a vraiment aucune importance.

**Pour un paritarisme
de combat :**

Le 13 mai, votez SNJ !

RDDV blanchira-t-il le point d'indice ?

***Débarqué du gouvernement
pour cause de mise en examen,
RDDV y revient après avoir été
condamné.***

Souvenez vous : en juin 2002, « RDDV », Renaud Donnedieu de Vabres, démissionnait de son poste de ministre délégué aux affaires européennes en raison de sa mise en examen dans l'affaire du financement illicite du Parti Républicain. Aujourd'hui le voilà nommé ministre de la culture et de la communication dans le nouveau gouvernement Raffarin. Or, qu'y a-t-il de changé ? C'est vrai, il n'est plus mis en examen. Il a été condamné le 16 février 2004 par le tribunal correctionnel de Paris à une amende de 15000 euros pour « blanchiment ».

Il ne reste plus qu'à espérer qu'il ne s'inspirera pas des mêmes méthodes avec le budget de l'audiovisuel public sauf bien sûr s'il s'en sert pour « blanchir » pardon augmenter notre point d'indice bloqué maintenant depuis 7 ans...



Le journal du Tour (de France 3)

C'est nouveau... Ça vient de sortir !

La région Aquitaine qui décidément ne peut rien faire comme tout le monde a innové lors de la dernière Commission Paritaire G & T en attribuant des « primes à la mobilité » à des journalistes qui venaient d'obtenir une mutation. Une prime équivalant tout de même à une mesure pécuniaire soit 5% d'augmentation. Devant notre étonnement, la DRH n'a fait aucun commentaire. Si vous obtenez une mutation nous vous engageons donc à réclamer la prime bordelaise.

Panne de réveil

Cela se passe en Auvergne à 3 heures et demi du matin... Le rédacteur en chef adjoint de service est alerté par le CODIS d'une explosion au gaz dans un bourg de l'agglomération clermontoise. Il donne une série de noms au gardien pour essayer de trouver un JRI pouvant en urgence se rendre sur les lieux. Deux personnes sont jointes et acceptent de venir en pleine nuit à France 3. Mais Ô stupeur et tremblements, au moment de partir, les deux personnes en question demandent à l'adjoint qui est le JRI qui doit les rejoindre sur le terrain ! En effet malgré plusieurs mois passés dans la rédaction de France3 Auvergne, l'adjoint ne savait toujours pas que celui qu'il pensait être JRI était en fait TR...

Epilogue : le TR en question est allé se recoucher et un JRI CDD a finalement été trouvé...

Semaine de 4 jours pour happy few

A Besançon, la rédaction en chef, prise d'une mansuétude aussi soudaine qu'étrange, a fini par s'apercevoir que le nouveau 19/20 mis en place à la rentrée occasionnait une lourde charge de travail pour les journalistes. Résultat : les journalistes travailleront désormais sur 4 jours. Une mesure qui concerne exclusivement...l'encadrement. Les ouvriers journalistes, eux, sont priés de rester sur la chaîne de production 5 jours par semaine.

Salade niçoise

Emoi au C.E de France 3 Méditerranée : la direction régionale vient d'autoriser un journaliste de la Locale de Nice à bénéficier d'un temps partiel pour lui permettre de créer sa propre entreprise de production audiovisuelle. L'article 17 de la loi sur la création d'entreprise, adoptée en juillet 2003, permet en effet à un salarié de travailler à temps partiel pour se consacrer à un projet de création d'entreprise. Sauf que dans ce cas d'espèce, tout le monde, à l'exception de la direction régionale de Méditerranée, imagine assez facilement les nombreuses dérives potentielles provoquées par un journaliste de France 3 dirigeant en même temps une boîte de prod privée. Le mélange des genres est d'ailleurs strictement prohibé par la Convention collective, qui, dans son article 7, stipule que « *les journalistes permanents ne peuvent exercer une autre profession. Ils doivent tenir leur collaboration dans une entreprise de la presse audiovisuelle comme exclusive (...)* ». Les élus viennent donc de demander officiellement que la Direction revienne sur son autorisation.

Quand France 3 Alsace censure l'archevêque de Strasbourg

De discrimination tu ne parleras pas, de propos racistes tu ne dénonceras pas, de vagues tu ne feras pas : l'Archevêque de Strasbourg a été contraint de se plier aux commandements divins de France 3 Alsace.

Monsieur Doré, archevêque de Strasbourg, d'ordinaire peu réputé pour ses prises de positions sulfureuses, est sorti de sa réserve habituelle quelques jours avant les élections régionales. Il lance, dans un communiqué, un appel pour que les « *catholiques d'Alsace ne succombent en aucun cas à la fascination de l'extrême, tout particulièrement là où elle porterait au racisme et à la xénophobie* ». Le FN, pas expressément cité mais piqué au vif, n'a guère apprécié. Le samedi 27 mars (veille du second tour), Mgr Doré est l'invité de l'émission hebdomadaire de la rédaction, intitulée « 7 jours en Alsace ». Entre-temps, la direction régionale et la rédaction en chef, fidèles à leur dogme n°1 (de vagues, surtout tu ne feras pas), se livrent alors à une curieuse et frileuse interprétation des recommandations du CSA (pas de propagande électorale la veille d'un scrutin).

La journaliste chargée du résumé de l'actualité de la semaine est contrainte de retirer de son commentaire les mots racisme et xénophobie (citation des propos de l'archevêque). Sa collègue, la présentatrice de l'émission, reçoit un ordre de mission bien clair : son invité l'archevêque doit à tout prix parler la bonne vieille langue de bois, en évitant surtout de prononcer les mêmes mots sacrilèges de discrimination et de racisme. L'enregistrement de l'émission se déroulera sous la haute surveillance policière d'un rédacteur en chef adjoint armé de ses ciseaux dans la régie, au cas où le téméraire archevêque venait à dérapier.

Alléluia, au grand soulagement des parts variables de France 3 Alsace, Mgr Doré, en bon chrétien, s'est finalement montré docile, a parlé de « *l'amour de son prochain* » (plutôt que le blasphématoire discrimination) ce qui ne l'a pas empêché, après l'émission, de se dire très « *choqué* » de ne pas avoir pu s'exprimer en toute liberté. Ainsi soit-il.

Ça fait du bien là où ça fait mal...

Eh oui l'accord carrière n'en finit pas de créer des soucis à la Direction et à son seul signataire. Lors de la dernière Commission Paritaire G & T (encore elle !), le SNJ a du fournir à la Direction les noms des journalistes oubliés devant être repositionner sur la nouvelle grille indiciaire générée par ce fameux accord. En tout 195 noms, la palme des régions ayant mal fait leur travail revenant à Paris Ile de France Centre (25 noms oubliés), Sud (22 noms oubliés), Ouest (20 noms oubliés) et Rhône-Alpes Auvergne (17 noms oubliés). Parmi ces oubliés quelques morceaux de choix : 256 points d'écart entre l'ancienne et la nouvelle grille pour un JRI de l'Ouest, 222 points pour un JRI de Rhône Alpes Auvergne... Nous en passons et des meilleurs. En espérant que le repositionnement de tous ces oubliés provisoires se fera en temps et en heure... même si ça fait mal.

